

Procès-verbal et relevé des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier à 18h00, le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 janvier 2026

Etaient présents : BIET Bernard, LEDOUX Pierre, PAGES Axel, GOVAERT Gérard, THIAUDIERE Patricia, CHAUMONT Christian, PINEAU Martine, AUGER Nadia, FRUCHON Damien, LARDEAU Jean-Pierre, LECLAIRE Laurent, MORINEAU Christophe, PICARD Anne, SPIEGEL Coralie, TESTARD Nathalie, TREMEL Jean-Pierre.

Etaient absents et excusés : TREMEL Jean-Pierre (Donne pouvoir à PAGES AXEL), BERGER Stéphanie, MILLET Emmanuel, PIERRE-ANTIER Nathalie.

A été nommé secrétaire de séance : M GOVAERT Gérard

Le quorum étant constaté le Maire ouvre la séance à 18h00 :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'inscription d'une délibération non prévue à l'ordre du jour, relative à un accord transactionnel avec le Syndicat Énergie Vienne. Cette proposition est approuvée par le Conseil municipal. La délibération est enregistrée sous le numéro 7_2026.

1. Approbation du PV de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2026
2. Fixation des prix de facturation des services de la commune :

1. TARIFS CANTINE ANNEE 2026 :

Délibération 1_2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs de la cantine pour l'année 2026.

Suite à la proposition de la commission des finances, du fait de la faible évolution des prix à la consommation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

- ✓ de maintenir les prix de 2025, tel qu'ils sont précisés ci-dessous à partir du 1^{er} janvier 2026,
- ✓ de reconduire la tarification sociale,
- ✓ que les familles ayant 3 enfants ou plus inscrits à la cantine se verront appliquer un tarif de 50 % à partir du 3^{ème} enfant, s'ils ne bénéficient pas d'un tarif préférentiel,
- ✓ de mettre en place un tarif pour les enfants qui viennent à la cantine sans inscription préalable et sans raison valable. Ce tarif sera à 5,00 €.
- ✓ de fixer à 1.00 € le prix du panier repas en cas de besoin pour la surveillance de l'enfant le temps du repas.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
0 - 700	0.75 €
701 - 1000	1.00 €

1001 - 1300	2.90 €
1301 et +	3.70 €
Tarif adultes	5.00 €

- ✓ d'appliquer ce tarif à compter du 1er Janvier 2026,
- ✓ en accord avec la trésorerie, les paiements de la cantine seront faits par facturation mensuelle,
- ✓ d'inciter les parents à accepter de régler les factures de cantine par prélèvement sur leur compte bancaire
- ✓ de signer la convention « cantine solidaire » avec les services de l'Etat.

2. TARIFFS GARDERIE ANNEE 2026 :

Délibération 2_2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les prix de la garderie et de fixer les tarifs pour l'année 2026 à 0.55 € le quart d'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ d'appliquer ce tarif à compter du 1er Janvier 2026,
- ✓ en accord avec la trésorerie, les paiements de la garderie seront faits par facturation mensuelle,
- ✓ d'inciter les parents à accepter de régler les factures de garderie par prélèvement sur leur compte bancaire.

3. TARIFFS POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Délibération 3_2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de location des salles de l'Espace René Descartes et l'Espace Simone de Beauvoir pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ que les associations de la commune bénéficient de la gratuité pour l'utilisation de toutes les salles communales. Pour des activités non lucratives, les associations de la CAGC pourront bénéficier de cette gratuité une fois dans l'année,
- ✓ d'appliquer les tarifs de location des salles communales, à compter du 1er Janvier 2026, tel que proposé par la commission des finances :

Espace René Descartes	René	Petites salles et office	Grande salle et office	Ensemble des salles et office	Ensemble des salles, office et gradins
Associations de la commune, associations CAGC sans but lucratif (1 fois par an)					
		Gratuité de l'utilisation des salles			
Particuliers de la commune :					
½ journée / soirée	60	255			
Journée entière	95	385	490		
Week-end	145	580	730		
Particuliers hors commune, professionnels, associations hors commune pour des activités lucratives :					

Journée entière	145	580	730	905
Week-end	215	870	1100	1360
Simone de Beauvoir	Marchais	Fonbeur		
Particuliers de la commune				
½ journée / soirée	40	120		
Journée entière	60	180		
Week-end	90	270		
Particuliers hors commune, professionnels, associations hors commune pour des activités lucratives :				
Journée entière	90	270		
Week-end	135	405		

- ✓ que pour toutes les locations, il sera demandé d'une part un chèque de caution pour le matériel et d'autre part un chèque pour le nettoyage dans le cas où celui-ci ne serait pas fait par le locataire. Ces chèques seront à remettre en Mairie à la prise des clés. Ils seront restitués après vérification de l'état de la salle, comme le prévoit le règlement intérieur de la gestion des salles.

4. TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES ET COLUMBARIUM ANNEE 2026 :

Délibération 4_2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient comme chaque année de fixer les tarifs des concessions des cimetières pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des concessions pour les deux cimetières (cimetière d'Availles et cimetière de Prinçay), ainsi que les tarifs des columbariums. A partir du 1^{er} janvier 2026, ils seront comme suit :

- ✓ Concession cimetière de 15 ans : 180 €
- ✓ Concession cimetière de 30 ans : 350 €
- ✓ Concession cimetière de 50 ans : 495 €
- ✓ Ouverture du caveau provisoire, droit fixe : 85 €
- ✓ Location du caveau provisoire 1er au 30ème jour : par jour : 6 €
- ✓ Location caveau provisoire au-delà du 30ème JOUR : par jour : 18 €
- ✓ Concession columbarium 15 ans : 180 €
- ✓ Concession columbarium 30 ans : 350 €
- ✓ Concession columbarium 50 ans : 495 €

5. Tarifs des photocopies « copieur accueil Mairie »

Délibération 5_2026

Le photocopieur installé à l'Espace René Descartes est réservé à l'usage gratuit des associations de la commune. Il est demandé aux associations de réserver cette utilisation au strict usage de leurs besoins et de pas en abuser. Un contrôle de la consommation des copies par chaque association sera effectué par les services de la mairie.

Les photocopies demandées exceptionnellement à la mairie :

- ✓ A4 noir et blanc ou couleur : 0.25 € par copie
- ✓ A3 noir et blanc ou couleur : 0.50 € par copie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions de facturation des photocopies à la mairie.

3 Renouvellement de la ligne de trésorerie, Délibération 6_2026

Pour pallier les déséquilibres liés aux flux financiers, la commune avait fait le choix d'ouvrir une ligne de trésorerie. Cette ligne de trésorerie est arrivée à échéance le 31/12/2025.

Monsieur le Maire informe la Conseil municipal du besoin de renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Il indique qu'il a consulté différents établissements bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie. Seul le Crédit Mutuel a fait une proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ Le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel dans les conditions de l'offre remise le 13 janvier 2026.
 - ✓ Montant : 300 000€
 - ✓ Durée : 12 mois
 - ✓ Taux : index Euribor 3 mois moyenne mensuel + marge 1.%
 - ✓ Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois.
 - ✓ Commission d'engagement : 450,00 €
 - ✓ Commission de non utilisation : 0.10%
 - ✓ Remboursement de la ligne : selon nos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.
 - ✓ Règlement des intérêts : ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu
- ✓ D'autoriser le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les demandes de tirages et de remboursement.

4 Accord transactionnel avec le Syndicat Energies Vienne (SEV) :

Délibération 7_2026

La commune a réalisé en 2024 le passage de son parc d'éclairage public à 100 % LED dans le cadre du programme du Syndicat Énergie Vienne, avec une prise en charge initiale de 50 %.

Depuis le 1er janvier 2025, le Syndicat exerce la compétence « éclairage public » dans son intégralité, et depuis le 26 juin 2025, il prend en charge 100 % du coût des travaux.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

- Coût des travaux :	82 345.21 €
- Aide déjà accordée par le SEV :	41 160.43 €
- Aide accordée par la CAGC (Fonds de Concours) :	6 175.00 €
- Reste à charge de la commune :	35 009.68 €

Les travaux ayant été réalisés par anticipation, la commune a sollicité l'indemnisation du reste à charge, soit 35 009,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'accord transactionnel avec le Syndicat Énergie Vienne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord transactionnel ainsi que tout document s'y rapportant, afin de percevoir l'indemnisation correspondante.

5 Renouvellement de la convention à la mission Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le CDG86

Délibération 8_2026

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux fixe le cadre réglementaire de la MPO en matière de litiges de la fonction publique et généralise la MPO à l'ensemble des Centres de Gestion, rendant ainsi cette mission obligatoire

La convention Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le centre de Gestion de la Vienne est arrivée à échéance le 31/12/2025.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec le Centre de Gestion pour une durée de 3 ans.

Le Maire précise que cette adhésion n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour la Commune puisqu'elle est comprise dans l'adhésion additionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De renouveler la convention pour la mission Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le CDG86, telle qu'annexée à la présente délibération,
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

6 Convention Transition Énergie Climat avec la SOREGIES:

Délibération 9_2026

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), Sorégies délivre une prime aux collectivités territoriales souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti.

Pour rappel, la prime d'économie d'énergie est octroyée aux collectivités territoriales qui engagent des travaux de rénovation énergétique sur leur bâti existant.

La convention « Accompagnement Économies d'Énergie Patrimoine Bâti » est arrivée à son terme au 31 décembre 2025. M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention avec le Sorégies.

Vu, le décret publié au Journal officiel du 4 novembre 2025 fixant les règles de la sixième période des certificats d'économies d'énergie (CEE) applicable pour la période 2026-2030, entrant en vigueur au 1er janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver la reconduction de la convention d'accompagnement pour la transition énergie-climat entre la Commune et Sorégies, telle qu'annexée à la présente délibération,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

7 Demandes de subvention sécheresse :

Délibération 10_2026

L'association Départementale Sécheresse 2003 (ADS86) aide bénévolement les personnes dont les maisons ont été endommagées par la sécheresse. Elle informe les sinistrés sur leurs droits, les

démarches à effectuer et les aspects techniques liés aux expertises, sans se substituer à eux. Des permanences en mairie de Fontaine-le-Comte permettent à un expert conseil d'examiner les dossiers et d'accompagner les adhérents lors des expertises d'assurance.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder cette subvention

8 Questions diverses :

a. Premier aperçu des comptes provisoires au 31/12/2025 :

La commission des finances du 13 janvier 2026 a examiné les comptes provisoires arrêtés au 31 décembre 2025. Ils ne sont pas définitifs mais donnent un bon aperçu de ce que sera l'arrêté définitif.

On peut noter qu'en 2025 plusieurs évènements exceptionnels ont eu lieu et ont pénalisé le résultat de fonctionnement :

- A la fin de l'année 2024, une panne du système de chauffage à l'Espace René Descartes a entraîné un coût de réparation de 11 000 € et une surconsommation électrique de plus de 12 000 € pendant l'hiver 2024-25,
- Des dépenses exceptionnelles sur la rénovation des murs des deux cimetières pour un coût voisin de 15 000 €,
- L'achat de la licence 4 de débit de boisson a été comptabilisée en charge et non en investissement,
- Des recettes non perçues sur le versement des aides de l'Etat pour la prise en charge des « repas solidaires » sur la fin de l'année 2024 et l'année 2025 (3 euros par repas).

Tous ces évènements sont tout à fait exceptionnels et ne seront pas récurrents sur les années à venir.

Comme cela avait été prévu dans le budget 2025, le fonds de roulement s'est redressé, malgré les retards d'encaissement de plusieurs subventions : Etat, Région et SEV,

En conclusion, la situation financière de la commune reste saine et conforme aux prévisions budgétaires.

b. Le point sur les vœux aux habitants,

Christian Chaumont présente l'esprit dans lequel seront présentés les vœux lors de l'invitation des habitants le mercredi 21 janvier 2026 : présentation factuelle de ce qui s'est passé en 2025, avec des interventions plus brèves sur chaque thème.

c. Intervention des adjoints,

Patricia Thiaudière

Comme chaque année, la campagne de promotion pour la remise de la médaille de l'enfance et de la Famille est lancée. Les dossiers de proposition sont à remettre avant le 27 février 2026

Axel Pagès

La commission Enfance Jeunesse s'est réunie le 16 janvier 2026 et, dans sa séance du 13 janvier, le conseil municipal des jeunes a décidé d'organiser le 16 juin 2026 à Availles un challenge multisports.

Gérard Govaert

Cabinet médical : Les travaux d'aménagement du futur cabinet des neurologues ont débuté ce jour.

Petites Rivières : Une réunion de cadrage avec tous les intervenants est prévue prochainement.

Toutes les parcelles du lotissement des Nauds sont vendues. Les travaux doivent se terminer en fin de semaine. Trois permis de construire ont été délivrés sur la dernière tranche.

Pierre Ledoux

Le contrat de nettoyage de la voirie a été renouvelé pour 2026

Une rénovation du logement communal près de l'église est prévue avant sa remise en location.

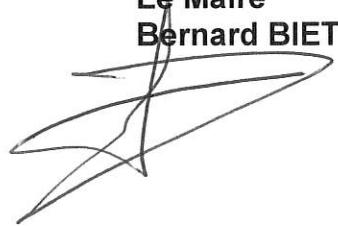
Christian Chaumont

- Le support diaporama préparé pour la cérémonie des vœux : retour sur l'année 2025, séquencé par pôles pour servir de support aux interventions de Bernard Biet sur les différents sujets.
- La commission Relations extérieures se réunira le 4 février à 18h30
- Marie-Claude Albert et Jean-Paul Brajard, membres du CCHA et concepteurs du support, présenteront une vidéo sur le thème de "Châtellerault sous l'occupation" le 11 février à 18h30 à l'Espace Descartes. L'entrée sera gratuite. : cette présentation a déjà connu un gros succès lors de plusieurs projections au Cinéma "Les 400 coups"

La séance est levée à 19H30

Le secrétaire de séance
Gérard GOVAERT

Le Maire
Bernard BIET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BIET", with a large, sweeping, curved line extending from the end of the "E" towards the right.